



A l'attention des familles des élèves de 3^{ème} DP

ORIENTATION ET CALENDRIER DE FIN D'ANNEE

1. ORIENTATION

Les **fiches de vœux** qui vous ont été remises doivent être retournées au professeur principal de la classe le **mardi 26 au plus tard**. (*Les fiches de vœux sont téléchargeables sur le site de l'établissement*)

Pour remplir la fiche de vœux :

4 vœux au minimum (dont 3 au maximum pour des formations à recrutement particulier)

6 vœux au maximum

Les élèves peuvent formuler des vœux pour :

- Une Seconde Professionnelle (BAC PRO 3 ans)**
- Un BEP** (seulement pour les BEP suivants : Carrières sanitaires et sociales, Hôtellerie-Restaurant, optique lunetterie)
- Une Première année de CAP**
Un vœu = une spécialité et un établissement

Attention pour certaines spécialités un entretien dans l'établissement demandé est nécessaire, en cas d'avis favorable l'élève peut obtenir une bonification de **500 points (Restauration, CAP métiers d'art...)**

Le chef d'établissement émet un avis pour chaque spécialité demandée :

Favorable : 300 points
Sans opposition : 100 points
Réservé : 0 point.

2. CALENDRIER DE FIN D'ANNEE

A partir du 25 mai	Saisie des vœux dans l'application AFFLENET
Lundi 15 juin	Conseil de classe 3^{ème} DP2 à 15h30
Mardi 16 juin	Conseil de classe 3^{ème} DP1 à 14h30
Mercredi 17 juin	<p>Notification de la décision d'orientation du chef d'établissement à la famille. Le lycée édite une fiche de vœux définitive qu'il remet aux familles pour vérification et modifications éventuelles. Ce document doit obligatoirement être signé par la famille et restitué au Chef d'établissement sous deux jours. En cas de non retour, le document est considéré comme validé par la famille.</p> <p>Fin de la saisie de vœux en fonction des décisions conseils de classe le : vendredi 19 juin à 12h</p>
Lundi 22 au 26 juin	Restitution des manuels scolaires
Vendredi 26 juin	<p>Arrêt des cours à 15h Remise des Prix -Goûter de fin d'année</p>
Mardi 30 juin	<p>Brevet des collèges : 9h00-12h15 : Français 14h30-16h30: Hist/Geo/Ed.civ.</p>
Mercredi 1^{er} juillet	<p>Brevet des collèges: 9h00-11h00 : Maths</p> <p>Notification d'affectation au 1^{er} tour ou un rendez-vous avec le Chef d'établissement pour les élèves non-affectés.</p>
<p>Les élèves devront dans un délai de 72h soit jusqu'au : 4 juillet à 12 heures, s'inscrire dans l'établissement où ils sont affectés</p>	<p>Démarche obligatoire d'inscription des élèves dans les lycées. Si non présentation « volontaire », l'élève perd son affectation et son cas ne sera examiné que fin août.</p>
Entre le 1^{er} juillet et le 4 juillet	<p>les élèves non-affectés rencontreront le Chef d'établissement qui saisira à nouveau les vœux des élèves, obligatoirement formulés pour des établissements disposant de places vacantes</p>
<p>Mardi 7 juillet Jeudi 9 juillet</p>	<p>2^{ème} tour Affelnet pour affectations Commission Affelnet 2^{ème} tour La notification est envoyée aux familles</p>

Lycée Professionnel Lazare Ponticelli

Site : <http://lyc-lazare-ponticelli.ac-paris.fr>